



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 23 novembre 2012 -

L'inégalité historique de reconnaissance entre les enrôlés de force de la Seconde Guerre mondiale et les autres victimes de cette guerre touche à sa fin.

Après presque un an de travail dans ce dossier, Katrin Jadin peut enfin commencer à se réjouir. Le Ministre des Finances lui a déclaré avoir demandé aux autorités allemandes d'appliquer aux enrôlés de force la même exemption d'impôts qu'aux autres catégories de travailleurs forcés.

Il y a un peu moins d'un an, l'Europe assistait aux débats du Parlement allemand sur sa réforme des pensions, qui envisageait de supprimer l'exemption d'impôts dont bénéficiaient les travailleurs forcés de la Seconde Guerre mondiale sur leur petite pension de guerre. Après une intervention de notre Ministre des Affaires Etrangères, la mesure tombait dans l'oubli.

Mais à cette occasion, Katrin Jadin mettait le doigt sur une injustice historique en la matière : les enrôlés de force, contrairement aux autres catégories de travailleurs forcés, n'avaient jamais bénéficié de cette exemption. Pourquoi ? Parce qu'au moment de leur enrôlement, ils étaient allemands, conséquence de l'annexion par la force d'une partie de l'Est de la Belgique par la Wehrmacht.

Après de nombreux contacts avec les Ministres belges concernés par la mesure, Katrin Jadin a reçu ce mardi la bonne nouvelle. D'une part, un accord avec l'Allemagne a été trouvé pour une exemption fiscale des Belges déportés pendant la guerre, et sera signé début 2013. D'autre part, le service des Pensions a établi une liste des Belges enrôlés de force dans la Wehrmacht de manière à demander à nos voisins le même régime pour eux que pour les personnes déportées. Le sujet sera abordé lors des prochains pourparlers à Berlin.

Quelques jours après les célébrations patriotiques du 11 novembre, la Députée fédérale se réjouit de cette déclaration, qui constitue un symbole fort pour les victimes de cette guerre qui s'est achevée il y a 67 ans déjà.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02